



## Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2022)

### Maison d'arrêt d'Angoulême (Charente)

### Visite du 02 au 12 décembre 2019 (2ème visite)

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 3 bonnes pratiques et émis 34 recommandations.

Le rapport de visite de 2019 avait été transmis au garde des sceaux et au ministre de la santé, qui n'avaient pas formulé d'observations.

## 1. BONNES PRATIQUES

Lorsqu'une activité nouvelle est mise en place, l'animateur vient la présenter aux membres de la CPU.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette pratique est toujours en vigueur. Le coordonnateur socio-culturel assiste à l'ensemble des CPU, dans le cadre du suivi de la programmation et de la mise en œuvre des différentes activités. Dans ce cadre, il est ainsi amené à présenter les actions aux différents partenaires, voire à caler les derniers détails d'organisation (les actions sont bien évidemment planifiées en amont avec la Cheffe de Détention ou son adjointe).

Compte tenu de la densité carcérale, la mixité entre personnes prévenues et condamnées – les primo délinquants étant cependant séparés des multirécidivistes – permet de limiter les violences entre personnes détenues, même si cela contrevient aux termes de l'article 717-2 du code de procédure pénale et qui mérite d'être corrigé en conséquence.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

La loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a modifié l'article 714 du code de procédure pénale (désormais codifié dans le code pénitentiaire) et a ouvert la possibilité d'affecter les personnes prévenues (auparavant placées en détention provisoire par principe, en maison d'arrêt), au sein d'un établissement pour peines. Ainsi, les personnes prévenues ayant interjeté appel ou formé un pourvoi en cassation peuvent de façon exceptionnelle, être incarcérées en établissement pour peines lorsque cet établissement offre des conditions de détention plus satisfaisantes que celles de la maison d'arrêt devant initialement les accueillir.

L'organisation de l'unité sanitaire de la MA garantit la permanence et la continuité des soins somatiques et psychiatriques. Le fonctionnement en binôme des équipes de soins somatiques et psychiatriques fluidifie la prise en charge des patients détenus et la rend plus efficiente. L'unité sanitaire s'inscrit dans un partenariat de qualité avec l'administration pénitentiaire dans le respect du secret médical et dans l'intérêt du patient détenu.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le partenariat avec les équipes soignantes est toujours de qualité remarquable. Les échanges sont fluides dans le respect des missions de chacun et dans l'intérêt de la prise en charge globale de la personne placée sous main de justice (PPSMJ). À noter cependant des difficultés en termes de ressources humaines au sein du centre hospitalier (CH) de rattachement nécessitant un réajustement ponctuel du fonctionnement de l'unité sanitaire (USN) afin de garantir la continuité des soins.

## 2. RECOMMANDATIONS

### 2.1 L'ÉTABLISSEMENT ET LA GESTION DE LA POPULATION PÉNALE

Les mesures de désencombrement prises dans l'urgence par l'administration pénitentiaire afin de limiter le nombre de matelas au sol portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues concernées (suppression de parloirs, report de l'examen des dossiers élaborés par les CPIP2). Des mesures de prévention de la surpopulation doivent être mises en œuvre.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux fait son possible pour limiter la surpopulation de cette structure qui dispose essentiellement de dortoirs. Des rappels sont faits aux chefs de cour.

Le droit à l'encellulement individuel n'est respecté ni pour les hommes, ni pour les femmes ni pour les mineurs détenus. Des mesures doivent être prises pour circonvier cette promiscuité, en limitant le recours à l'incarcération. L'absence de cellules individuelles conduit à une utilisation détournée des cinq cellules d'isolement.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

La capacité opérationnelle de l'établissement est toujours comptée en terme de lits et non de cellules. L'encellulement multiple est donc de mise. Sur le premier trimestre 2022, les taux d'occupation ont connu une croissance exponentielle et l'établissement est à ce jour en état de surpopulation carcérale inédit au niveau de la détention hommes (115% en mai 2022). La population carcérale féminine est stable mais les cellules ont doublé (taux d'occupation de 109% en mai 2022). Le public mineur à quant à lui connu une décreue significative. La réforme de la justice des mineurs pourrait en partie expliquer ce constat, mais il est encore trop tôt pour l'affirmer. Enfin, le quartier d'isolement ne compte aucun détenu isolé à la suite d'une demande d'encellulement individuel. Seuls les profils psychologiques et pénaux le justifient.

La situation de la (MA) d'Angoulême est identique au reste du territoire de la Nouvelle Aquitaine avec une forte augmentation des effectifs de la population pénale. Une politique pro active de régulation des effectifs de cet établissement est mené par le département avec une orientation systématique des personnes condamnées ayant un reliquat de peine supérieur à six mois. Cependant, le taux d'occupation des établissements pour peine étant lui aussi en nette augmentation, ce reliquat a vocation à augmenter pour atteindre un an. En lien avec l'unité de gestion de la détention, l'établissement transmet des demandes d'orientation et organise les transferts régulièrement.

Le Département des affaires immobilières (DAI) a financé en 2021 une remise en état complète du quartier mineurs (QM) pour fournir des conditions dignes de détention à l'égard d'un public ayant tendance à dégrader

facilement les biens sur ce QM ou sur d'autres du ressort d'ailleurs. Le service technique doit, à compter de cette date, assurer une maintenance préventive et curative de proximité pour éviter une accélération de la dégradation des conditions de détention.

Une priorité doit être établie pour que des travaux d'entretien et de réparation soient accomplis à une échéance donnée, afin que – par exemple – des cellules ne demeurent pas sans fenêtre au début de l'hiver.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Une technicienne responsable de service a pris ses fonctions en 2021 et un agent contractuel adjoint technique a également pris ses fonctions le 01/03/2022. En collaboration avec l'économat, l'accent est porté sur l'anticipation des besoins et donc la nécessité d'effectuer un inventaire précis des stocks en début d'exercice budgétaire. La technicienne participe de manière systématique aux rapports de direction hebdomadaires afin de préparer la semaine et prendre en compte les observations des responsables de secteur. À noter que la problématique de la surpopulation actuelle ne facilite pas la réhabilitation des cellules sur la détention « hommes ».

La MA d'Angoulême a fait l'objet d'investissements importants entre 2020 et 2021 pour l'amélioration ou le maintien de bonnes conditions de détention (rénovation du QM, rénovation du QD, travaux sur le stockage et l'alimentation en eau chaude sanitaire (ECS), travaux sur les portes de douches). Pour l'année 2022, le DAI finance en particulier le chauffe-eau du quartier des arrivants (QA), le remplacement de l'interphonie, la ventilation des douches. La structuration actuelle du service technique évoquée par le chef d'établissement doit permettre de répondre aux actions locales ou l'appui du DAI sur les opérations plus complexes.

## 2.2 LES REGIMES DE DETENTION

La liste des correspondances protégées du projet de règlement intérieur doit comporter le Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Le règlement intérieur doit être disposé dans l'ensemble des postes occupés par les surveillants pénitentiaires et consultable par la population pénale.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le dernier règlement en vigueur et validé le 02/12/2019, comporte des dispositions relative au Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) dans son « chapitre 7 » traitant des relations avec l'extérieur notamment dans son « point 1 » traitant de la correspondance sous pli fermé. Un exemplaire du règlement intérieur est disponible dans chacun des bureaux des agents d'unité ainsi que dans les bibliothèques des quartiers « hommes », « femmes » et « mineurs ».

La réflexion doit être reprise pour instaurer un régime « Respecto » au sein du quartier des hommes.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

À ce jour, ce projet n'a pas fait l'objet d'études, d'une part en raison de la crise sanitaire et d'autre part en raison de l'effectif élevé. Un tel projet va se confronter à des difficultés en matière de surface et d'organisation fonctionnelle, sans oublier la capacité à financer ce projet (2022 et 2023 semblent compromis à ce stade). En revanche, l'équipe « labellisation » travaille à la finalisation du « quartier arrivants » dédié ainsi qu'à la création d'un « quartier sortants » en collaboration avec le SPIP et les partenaires institutionnels.

## 2.3 LA PROCEDURE D'ARRIVEE

Lors de la procédure d'écrou, les arrivants doivent avoir accès à leurs téléphones portables le temps de récupérer les numéros indispensables (personnes à prévenir, numéros pour lesquels des autorisations sont à demander) et donc avoir la possibilité de charger les batteries à minima.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Lors de la procédure d'arrivée, l'agent d'écrou demande de manière systématique le nom et le numéro de téléphone de la ou des personnes à prévenir. La personne détenue peut donc utiliser son téléphone mais sous contrôle d'un personnel de surveillance. Si nécessaire, un chargeur est disponible au coffre du greffe.

L'inventaire du paquetage du greffe, décrit par le livret de suivi, et celui du service de la fouille doivent être identiques. Deux draps et un matelas avec housse doivent toujours être remis aux personnes détenues. La liste des documents remis aux arrivants mérite d'être étendue pour garantir une meilleure information.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Conformément au règlement intérieur validé le 02/12/2019, chaque personne détenue arrivante se voit remettre une literie appropriée composée d'un drap housse, d'un drap plat, d'une housse de matelas ainsi que d'une couverture l'été et de deux l'hiver. Par ailleurs, un groupe de travail SPIP16/équipe de labellisation, a été mis en place au premier semestre 2022 aux fins de mettre à jour et d'optimiser le livret local remis à chaque personne détenue arrivante. L'objectif est de permettre une information complète, immédiate et pragmatique dès l'arrivée en détention.

Les arrivants hommes doivent passer un temps suffisant dans les cellules réservées aux arrivants pour permettre l'amortissement du choc carcéral. Les promenades ne doivent pas être communes avec les autres personnes détenues.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

La crise sanitaire décroissante nous permet de finaliser la création de notre « quartier arrivants hommes » dédié, positionné au rez-de-chaussée sud de la structure. Les personnes détenues arrivantes y séjournent à minima sept jours, ce qui correspond au temps durant lequel les différentes audiences ont lieu. Les personnes détenues « arrivantes » sont donc isolées de la détention classique et bénéficient d'une cour de promenade spécifique à leur secteur d'hébergement.

## 2.4 LA VIE EN DETENTION

Pour garantir le droit à l'encellulement individuel, les trois cellules du quartier des mineurs hors d'usage doivent être, sans délai, remises en état ; toutes les autres devront faire l'objet de rénovations pour assurer aux jeunes incarcérés un hébergement respectueux de leur dignité. La remise en état de la cour de promenade doit s'effectuer en urgence pour que les mineurs puissent s'aérer dans des conditions qui respectent leur dignité.

### SITUATION EN 2022 JUSTICE

En collaboration avec les services de la DISP de Bordeaux, notamment le DAI (département des affaires immobilières), les travaux de réhabilitation nécessaires du quartier ont été entrepris et finalisés durant le premier semestre 2021. Depuis, l'entretien et les dégradations font l'objet d'un suivi rigoureux. Par exemple, le remplacement de certaines platines inter phoniques au quartier des mineurs (QM) a été présenté au PRE 2022 et validé par le DAI. Les lettres de commandes sont passées.

Le DAI réaffirme dans cette recommandation la réponse apportée au 2.1 à savoir un financement en 2021 d'une remise en état complète du quartier des mineurs pour fournir des conditions dignes de détention à

L'égard d'un public ayant tendance à dégrader facilement les biens. La pérennité des installations dépendra de la rapidité de réponse apportée par le service technique s'il dispose des moyens humains.

Il est nécessaire, pour respecter le droit fondamental à l'éducation, de dispenser aux mineurs un enseignement qui ne soit pas inférieur à douze heures hebdomadaires.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'organisation de l'offre d'enseignement de cette année scolaire 2021-2022 auprès des mineurs compte 15 heures de prise en charge dans l'emploi du temps scolaire du quartier des mineurs. Une heure supplémentaire y est ajoutée également sur cette fin d'année scolaire pour assurer un enseignement en anglais.

Au quartier de semi-liberté, des travaux d'isolation ou de climatisation doivent être entrepris pour garantir, pendant les périodes de chaleur, des conditions de vie qui ne compromettent pas la santé des personnes hébergées et du personnel de surveillance.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Le quartier de semi-liberté fait l'objet d'une gestion particulière. En effet, les locaux font l'objet d'un bail locatif et la gestion est confiée à un syndic. L'administration n'étant pas propriétaire, cette dernière ne peut entreprendre des modifications structurelles de sa propre initiative.

Le DAI prend note de cette recommandation pour le QSL. Un rapprochement va être opéré auprès du propriétaire pour étudier les solutions envisageables. Si le DAI doit prendre en compte des travaux, le plan d'entretien et de maintenance devra servir de support pour une expression de besoin locale 2023.

Une réflexion institutionnelle apparaît nécessaire pour organiser au sein du QSL des temps de vie collective utiles à la réinsertion sociale.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'intervention régulière de la correspondante Pôle emploi-Justice permet d'apporter information et orientation au public affecté au QSL en aménagement de peine ou libération sous contrainte (LSC), mais venant d'établissements hors-département. Cette intervention va être complétée dans les semaines à venir, par une intervention similaire de la conseillère de la Mission locale. Par ailleurs, la question de l'accès au droit sera également travaillée dans cette logique afin de faciliter l'accès aux structures de droit commun.

Toutes les cellules du quartier des hommes doivent être équipées d'une douche et d'eau chaude. Les modalités d'utilisation des douches collectives doivent être élargies afin de permettre à toutes les personnes détenues d'y accéder quotidiennement. Une cellule, au moins, doit être aménagée pour accueillir une personne à mobilité réduite.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

À ce jour, toutes les cellules du secteur Sud-Ouest sont équipées de douche en cellule. Quelques cellules des autres secteurs en sont également équipées, les personnes détenues classées au travail et celles plus âgées y sont prioritairement affectées. Un chiffrage global d'installation d'une douche dans l'ensemble des cellules a été demandé et l'établissement est en attente du retour. L'utilisation des douches collectives est conforme au code de procédure pénale, soient trois douches par semaine. En dehors de son tour de douche, toute personne détenue se levant suffisamment tôt pourrait prétendre à une douche quotidienne. Seul le quartier de semi-liberté comporte une cellule adaptée à une « personne à mobilité réduite » (PMR). L'installation d'une

cellule « PMR » sur la MA nécessite la révision de l'ensemble des passages et moyens d'accès (promenades, ateliers, salles de cours, ascenseur) en dehors d'un équipement cellulaire adapté.

Cet aménagement au profit des PMR relève des opérations à mener dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé à horizon 2025, si l'opération est structurellement et fonctionnellement réalisable. À défaut, une dérogation sera sollicitée.

Il est nécessaire d'intégrer des personnes détenues à la commission des menus comme il est nécessaire de les faire participer à l'évaluation du service de la restauration. Les horaires du déjeuner et du dîner doivent être modifiés afin d'éviter les chevauchements avec les activités et les formations. Il convient de vérifier que les portions servies aux adolescents correspondent bien à leurs besoins alimentaires.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Depuis 2020, deux personnes détenues ont intégré la commission des menus de l'établissement. Compte tenu des horaires de travail des personnes détenues classées au service général, de la charte des temps des personnels de surveillance affectés au secteur de la cuisine (qui par ailleurs ont plusieurs fonctions : réception des livraisons, cantines, buanderie), compte tenu enfin de la configuration de la structure ; les horaires des repas ne peuvent pas être modifiés. Concernant les repas des personnes détenues mineures, le grammage par personne est conforme aux textes en vigueur. L'équipe des cuisines est cependant invitée à avoir une attention toute particulière sur l'alimentation de ce public sensible.

Il serait nécessaire de mettre en place une procédure permettant de satisfaire partiellement une commande de produits cantinés d'une personne détenue – en fonction de priorités à déterminer – lorsqu'il s'avère que le montant de la commande dépasse celui du compte nominatif. L'établissement doit disposer d'un stock tampon de réfrigérateurs pour remplacer ceux qui tombent en panne.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Dans le cas d'un pécule risquant de s'avérer insuffisant, les services financiers s'efforcent de donner satisfaction prioritairement aux cantines relatives au tabac, au café et au sucre. Pour ce qui concerne les autres cantines, il n'est pas effectué de priorisation dans la mesure où les choix de l'administration ne sont pas forcément ceux des personnes détenues. Enfin et à ce jour, le suivi des réfrigérateurs a été remanié. L'établissement compte ainsi un stock « tampon » de 20 appareils.

Les modalités d'attribution du statut de « personne sans ressources suffisantes », ainsi que l'attribution de l'allocation mensuelle de 20 € doivent respecter strictement les règles formulées dans la circulaire du 17 mars 2013.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Toutes les personnes détenues « sans ressources » bénéficient de l'allocation mensuelle de 30 euros.

## 2.5 L'ORDRE INTERIEUR

Une marquise devrait protéger des intempéries les visiteurs attendant l'ouverture de la porte d'accès.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Dans le cadre des crédits consacrés aux améliorations des conditions de travail (ACT) en 2020, une marquise a été posée au niveau de la porte 2 de l'établissement fin septembre 2020.

Les images des caméras de vidéosurveillance doivent être enregistrées.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

À ce jour, l'ensemble des caméras de surveillance permet un enregistrement.

En l'absence de l'avocat, s'il a été sollicité, ou d'assesseur de la société civile la commission de discipline doit être reportée. Le délai entre l'incident et la réunion de la commission de discipline ne doit pas dépasser trois semaines à un mois.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Sauf situation d'urgence justifiée par le maintien du bon ordre de la structure, la commission de discipline est reportée dès lors que le conseil a fait connaître son indisponibilité. Par ailleurs, les procédures disciplinaires font l'objet d'un suivi opéré par le chef de détention. Une commission est tenue de manière hebdomadaire. Les délais de comparution à ce jour et hors prévention se situent entre 20 et 40 jours. Ces délais peuvent être compressés en fonction des incidents nécessitant une réponse rapide (bagarres par exemple).

Le « kit couchage » délivré aux personnes détenues placées au QD doit être complet, notamment comporter deux draps plats et une serviette de toilette.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Un kit complet est remis à chaque personne détenue placée au quartier disciplinaire (QD). Par ailleurs, un état des lieux est réalisé à chaque entrée/sortie et émargé par la personne détenue et le gradé (ou surveillant du secteur).

Au quartier d'isolement, les personnes détenues doivent pouvoir conduire des activités à plusieurs.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Conformément au « chapitre 2 » du règlement intérieur validé le 02/12/2019, le regroupement entre quelques personnes détenues du quartier d'isolement peut être autorisé par le Chef d'établissement si leur personnalité ou les motifs du placement à l'isolement le permettent.

## 2.6 LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Il convient d'améliorer l'accès des familles à la ligne téléphonique réservée aux parloirs. Le nombre de créneaux horaires de parloirs peut être augmenté en ouvrant des créneaux de parloirs le samedi. De plus, les créneaux horaires vacants peuvent être utilisés pour étendre la durée des parloirs qui est trop courte et pour les ouvrir aux condamnés.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Depuis le mois de décembre 2019, l'établissement a mis en place une équipe « parloirs » dédiée, composée de trois postes fixes et de l'agent en poste au sas. Cette équipe prend en charge le traitement complet des parloirs, de la délivrance du permis de visite à la prise de rendez-vous. Une ligne téléphonique a été créée pour permettre aux familles une prise de rendez-vous efficace auprès de cette équipe dédiée et depuis le 01/07/2021, les proches des personnes détenues peuvent prendre rendez-vous directement via le portail numérique en détention (NED). Parallèlement, depuis mars 2020, deux créneaux horaires « parloirs » ont été ouverts les lundis, mercredis, jeudis et vendredis matin. Des rendez-vous peuvent ainsi être pris sur des

créneaux couvrant la journée. Les visites sont conformes au code de procédure pénale (CPP), à savoir trois visites hebdomadaires pour les prévenus et une pour les condamnés.

Le projet d'installation d'UVF et de parloirs familiaux doit être repris afin de renforcer le maintien des liens familiaux.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Une étude concernant la mise en place d'UVF à la MA Angoulême a bien été conduite en juin 2013. Cependant, le dossier a été placé en attente et n'est pas réactivé à ce jour, au regard des autres opérations prioritaires pour le ressort.

Les personnes détenues doivent être assurées que les courriers expédiés ou reçus « en recommandé avec accusé de réception » en signant un registre ou en conservant une pièce justificative.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Un registre a été mis en place auprès du service vague-mestre.

Il convient de remédier à l'inégalité entre les arrivants condamnés et les arrivants prévenus s'agissant de l'accès à une carte téléphonique créditée d'un euro permettant dès l'arrivée en détention un appel téléphonique gratuit.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les arrivants bénéficient de l'accès à une carte créditée d'un euro permettant dès l'arrivée en détention un appel téléphonique gratuit.

## 2.7 L'ACCES AUX DROITS

La direction de l'établissement doit protocoliser la mise en œuvre de l'article 29 de la loi pénitentiaire.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Une note de service, N°125, datée du 01/12/2015 a été réalisée et diffusée sur les modalités de l'article 29 de la loi pénitentiaire reprises par l'article L.411-2 du code pénitentiaire. Présentée lors du contrôle, elle ne nécessite pas d'actualisation.

## 2.8 LES ACTIVITES

Les cadences de travail en atelier doivent être déterminées conjointement par l'administration et le concessionnaire. Chaque travailleur doit être en mesure de connaître avec précision au soir de chaque journée le nombre d'heures de travail enregistrées en son nom par le concessionnaire. Une procédure doit permettre de vérifier que le taux horaire minimum de rémunération payé par le concessionnaire est conforme à celui retenu et acté dans le marché contracté entre le concessionnaire et la DISP.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'entrée en vigueur des dispositions issues de la réforme du travail pénitentiaire telle qu'introduite par la loi du 22 décembre 2021 et le déploiement du système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH)-détenus « Octave » permettra d'ici la fin de l'année 2022 de définir de nouvelles règles de gestion du temps



de travail et d'application rigoureuse de la rémunération horaire, le paiement à la pièce ou à la cadence étant définitivement abandonné.

Il convient de recréer une formation à l'examen du code de la route du permis de conduire.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Cette action de sensibilisation au code de la route avait été mise en place par le service de l'enseignement de la MA. Actuellement, un éventuel projet de cours de code de la route par une auto-école n'est pas une priorité pour le SPIP, au vu des besoins identifiés du public détenu.

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque du quartier des hommes doivent être modifiés afin de permettre une plus grande fréquentation.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les horaires sont de 14h à 15h45, dédiés pour les quatre secteurs de la détention « hommes » du lundi au jeudi. Par ailleurs, la bibliothèque sert de salle de débat, abrite les remises de diplômes, les activités culturelles, les spectacles, etc. De plus, sur ce secteur, deux salles de classes, une salle pour les formations théoriques, un atelier de formations pratiques et l'atelier pénal sont à disposition. La bibliothèque est un lieu de passage pour les personnes détenues (20 minutes maximum) afin de prendre ou échanger les livres.

## 2.9 L'EXECUTION DES PEINES ET L'INSERTION

L'intervention des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation doit être plus fréquente pour permettre un suivi efficace de l'exécution de la peine ou du temps de détention.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

Les entretiens des CPIP sont réguliers et ont été maintenus durant toute la période de crise sanitaire, en conformité avec les restrictions fixées. Il convient de préciser qu'au moment de la visite initiale, le SPIP de Charente était dans un état critique au niveau RH, un CPIP à temps plein suivant 135 personnes (soient 2,25 fois plus que les 60 personnes préconisées par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) pour effectuer un travail de suivi correct). À ce jour, un CPIP à temps complet suit 86 personnes, soit 50 personnes de moins par rapport à 2019. Les conditions de travail s'en sont retrouvées normalisées, de ce fait.

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) doivent participer à la commission d'application des peines (CAP) pour les personnes détenues dont ils sont référents. L'organisation du service doit être modifiée pour que le droit fondamental de la personne détenue à présenter sa demande d'aménagement de peine dans des conditions optimales, soit respecté.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'organisation du service en mixité totale permet un suivi dedans/dehors sans changement de CPIP, ce qui amène une connaissance accrue des problématiques de la personne suivie durant tout le parcours pénal et une évaluation approfondie, dans le cadre de la méthodologie d'intervention.

20 CPIP ne pouvant siéger en même temps à la CAP, une représentation du service est assurée, avec un travail préalable conséquent dans la rédaction des rapports et la préparation de l'instance. Cette organisation, choix assumé de la Direction du SPIP, est validée par les juges d'application des peines (JAP) et par le Parquet et ce, dans le plein respect des droits de la personne détenue.

Lors de la commission d'application des peines (CAP), l'audition de la personne requérante à une première demande de permissions de sortir est une pratique qui devrait être mise en place.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

La commission de l'application des peines est présidée par le juge de l'application des peines (JAP) et non par le Chef d'établissement qui en est membre de droit.

Un processus « sortant » doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'établissement en lien avec le service en charge des pratiques professionnelles au siège de la direction interrégionale va mettre en place prochainement le processus « sortant ».

Par ailleurs, depuis le 19 mai 2022, une réunion d'information collective mensuelle comprenant assistant de service social (ASS), agent d'accès au droit, Pôle emploi, Mission locale est mise en place à l'attention des arrivants. Cette instance pourra, le cas échéant, intégrer les sortants à l'issue d'un premier bilan à l'automne.

En vertu du principe d'individualisation de la peine, l'administration pénitentiaire doit mettre en place une procédure de recueil des souhaits des personnes condamnées à orienter vers un établissement pour peine.

#### SITUATION EN 2022 JUSTICE

L'établissement transmet au « fil de l'eau » des dossiers d'orientation à la DISP de Bordeaux, via l'application relative aux dossiers d'orientation « DOT », dès qu'une personne détenue est condamnée à une peine supérieure à un an. Également, les partenaires émettent un avis sur chaque dossier.

Le principe de réalité des effectifs carcéraux conduit à prioriser l'accès rapide à un établissement pour peine proche des attaches familiales par rapport au respect de la demande de la personne détenue. La création d'une fiche de vœux qu'il serait quasiment impossible de respecter conduirait à tendre la population pénale. En revanche, les personnels d'insertion et de probation qui rencontrent la personne détenue n'hésitent pas à inscrire dans le dossier d'orientation les préférences de la personne orientée.